

COMMUNE DE LOGONNA-DAOULAS

FICHE DE DEMANDE DE PRET DE MATERIEL COMMUNAL

Date de la demande		
Dénomination de la manifestation		
Bénéficiaire		
Nom/Prénom du représentant		
Adresse		
N° de téléphones fixe et portable		
Adresse mail		
Date(s) de prêt souhaitée(s)	Départ	
	Retour	
Signature		

DEMANDE

Désignation	Nombre	Quantité demandée	Quantité disponible Réservé Mairie
Table bois pliante 220*80 (en rack de 10)	20		
Sono	1		
Scène mobile	1		
Banc bois fixe	40		
Vidéo projecteur	1		
Ecran vidéo	1		
Bloc béton pour Barnums	6		

Désignation	Nombre	Quantité demandée	Quantité disponible Réservé Mairie
Barrière de circulation L : 2,5m H : 1,1m	18		
Buvette (en caisse)	2		
Barbecue	2		
Coffret chantier (multiprise)	1		
Barnums 6m*4m avec cotés (en caisse)	1		
Panneaux de voirie temporaire	Sur demande		
Containers déchets ménagers 770 l.	2		
Containers déchets recyclables 770 l.	2		

Rappel du règlement : Cette fiche, dûment signée, doit être déposée à l'accueil de la mairie ou adressée à <u>mairie @logonna-daoulas.bzh</u> au plus tard 3 semaines avant la manifestation.

Sous réserve de disponibilité effective de ce matériel, un double de la fiche signée par le représentant de la commune, valant acceptation du prêt, sera remis au demandeur dans un délai de 8 jours.

REPONSE MAIRIE

Date de réception de la demande				
Règlement d'utilisation accepté	□ oui		□ non	
Attestation d'assurance fournie	□ oui		□ non	
Réponse	□ accord	□ accor	d partiel	□ refus
Motif				
Prêt à titre payant : 50€ barnum	□ oui		□ non	
Date d'envoi réponse au bénéficiaire				

Rappel du règlement : Le matériel sera retiré, sur rendez-vous de préférence à 8h00 ou à 13h00, avec le responsable (02 98 20 60 98 ou 06 89 34 19 68 ou mairie @logonna-daoulas.bzh), aux ateliers municipaux du Créquin, à l'aide de véhicules adaptés.